

Titre II. — Transfert durant la période des congés.

A) Congés de détentés :

1) **Pièces justificatives :** Les attestations de départ en congé seront délivrées en double exemplaire par les administrations aux coopérants partant en congé hors d'Algérie.

Un exemplaire sera remis à l'intermédiaire agréé au moment du départ en congé de l'intéressé, l'autre sera conservé par le coopérant qui devra le faire viser par la PAF à la sortie et à la rentrée du territoire national. Ce deuxième exemplaire sera ensuite remis à l'intermédiaire agréé qui est tenu de le conserver dans ses archives, à la dispositions du contrôle des changes.

Les transferts ultérieurs au titre des rémunérations ne pourront s'effectuer que sur production par le coopérant du deuxième titre de congé dûment visé par la PAF. Le défaut de production de cette pièce entraîne la suspension des transferts des rémunérations pour une période égale à celle des congés.

2) **Exécution des transferts :** Au moment de son départ en congé, le coopérant après observation des prescriptions ci-dessus, devra donner un ordre par écrit à sa banque ou à l'administration des PTT, lui permettant de disposer en France des traitements perçus en Algérie durant la période des congés.

Cet ordre de transfert devra indiquer :

- l'intitulé du compte bancaire ou postal ouvert en France au nom du donneur d'ordre ou, à défaut, l'adresse du bénéficiaire,
- la durée probable des congés à passer hors d'Algérie qui ne doit en aucun cas dépasser celle mentionnée sur le titre de congé.
- toute autre précision jugée utile par l'intermédiaire agréé.

L'intermédiaire agréé (Banque intermédiaire agréée ou administration des PTT), choisi par le bénéficiaire des dispositions du présent texte, procédera au transfert des sommes corres-

pondant aux rémunérations nettes perçues en Algérie durant la période des congés, au fur et à mesure de leur virement au crédit du compte tenu au nom du donneur d'ordre.

Les transferts s'effectueront sur la base de la fiche de paie spéciale délivrée le mois précédent le départ en congé de ce dernier.

Il est à noter que des réajustements, s'il y a lieu, doivent être opérés par l'intermédiaire agréé, après le retour de congé de l'intéressé, au vu de l'attestation de départ en congé portant les visas prévus au paragraphe 1 ci-dessus, et des fiches de paie spéciales afférentes aux périodes des congés.

B) Congés de maladie :

Un avis ultérieur déterminera les conditions de transfert des rémunérations perçues durant la période des congés de maladie.

Titre III. —

Il est précisé que les dispositions de l'avis n° 9 Z.F. qui n'ont pas été modifiées par le présent avis demeurent applicables aux bénéficiaires de la présente réglementation.

- (1) Le montant de la rémunération globale nette servant de base au calcul de la somme transférable est constituée de deux éléments :
 - la part des rémunérations et indemnités mensuelles nettes située en France,
 - les rémunérations et indemnités mensuelles versées en Algérie.
- (2) C'est ainsi par exemple qu'un coopérant célibataire qui perçoit une rémunération globale nette de 10 et qui pourrait prétendre normalement à un transfert de 50, s'il était payé intégralement en Algérie, ne pourra transférer que 20 s'il en perçoit déjà 30 en France.

MODELE DE FICHE DE PAIE SPECIALE

République Algérienne démocratique et populaire	Fiche de paie spéciale justifiant un transfert hors d'Algérie	Ministère de l'éducation nationale sous-direction de la comptabilité																													
Noms et prénoms : Adresse en Algérie : Coopérant : Situation de famille : Lieu de résidence du conjoint : > > > des enfants :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; text-align: center;">BS</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">Matrice</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">N° Macan</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Grade</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Enf +</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">10</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Date naissance</td> </tr> <tr> <td colspan="7" style="text-align: center;"> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> </tr> </table> Période à laquelle se rapporte la rémunération </td> </tr> </table> N° compte CCP ou banque : Date de paiement : Lieu de paiement :	BS	Matrice	N° Macan	Grade	Enf +	10	Date naissance	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> </tr> </table> Période à laquelle se rapporte la rémunération														<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Rémunération et indemnités nettes perçues en France</td> <td style="width: 40%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">> > > > > > Algérie</td> <td style="border-top: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td>Rémunération globale nette perçue par le coopérant</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black; padding-top: 10px;"> Somme en lettres en dinars algériens </td> </tr> </table>	Rémunération et indemnités nettes perçues en France		> > > > > > Algérie		Rémunération globale nette perçue par le coopérant		Somme en lettres en dinars algériens	
BS	Matrice	N° Macan	Grade	Enf +	10	Date naissance																									
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> <td style="width: 10%; border-bottom: 1px solid black;"> </td> </tr> </table> Période à laquelle se rapporte la rémunération																															
Rémunération et indemnités nettes perçues en France																															
> > > > > > Algérie																															
Rémunération globale nette perçue par le coopérant																															
Somme en lettres en dinars algériens																															
L'employeur soussigné, déclare que la présente fiche de paie a été délivrée en un seul exemplaire et s'engage à n'en délivrer aucun duplicata ou copie.		Alger, le 19 P. le ministre Le sous-directeur « COMPTABILITE »																													